

DOCTEUR C.—Eh bien ! qu'est-elle devenue ?

DOCTEUR H.—C'est à vous à nous dire si vous l'avez rencontrée à Québec ; née depuis plusieurs mois, elle n'a pas encore donné signe de vie, elle ne fut pas inscrite au programme du Congrès et on a éliminé discrètement les rapporteurs. Mais nous parlerons un autre jour de cette question que je connais très bien et je vous dirai des choses étonnantes ; aujourd'hui je désire savoir ce que l'on a dit à Québec touchant les intérêts professionnels.

DOCTEUR C.—Durant nos trois jours de session à Québec, on ne parla des intérêts professionnels que pendant un tout petit quart d'heure. M. le Dr J. C. S. Gauthier formula d'une manière claire et précise de nombreux griefs contre les associations de secours mutuels qui exploitent habilement notre dévouement et nos connaissances, il a démontré que ces sociétés, profitant de nos divisions intestines, se procurent à vil prix les services des parasites de la profession en faillite avec la science, qui prostituent la médecine moyennant l'abonnement annuel de tous les membres d'une cours à un taux ridicule ou en faisant des examens à domicile et rapports écrits pour la somme de *vingt-cinq sous* ! Il y a des médecins, dit-il, même des professeurs, même des gouverneurs qui paraissent avoir perdu le sens de la dignité professionnelle.

DOCTEUR H.—Décidément, l'orateur était en verve et avec un slyet aussi aigu, il a dû faire saigner bien des plaies en les sondant aussi profondément ; il a bien étudié *notre malade*, il a fait un bon diagnostic, mais cela ne suffit pas, quel remède a-t-il proposé pour guérir une aussi grave affection ?

DOCTEUR C.—Il a parlé de la nécessité d'un conseil de discipline et terminé en faisant la proposition suivante, qui dormira sur la table du secrétaire, jusqu'au prochain congrès : "Le corps médical proteste contre les empiètements des associations de secours mutuels ; que tout en donnant son concours au but humanitaire poursuivi par les sociétés de bienveillance, il doit néanmoins sauvegarder les intérêts matériels et la dignité de la profession.

DOCTEUR H.—Oui, oui, des protestations c'est bien beau, c'est bien bon, mais des actions valent mieux, et une organisation complète de notre conseil de discipline régi par des règle-